

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 02 février 2023.

Ordre du jour :

- Demande de subvention pour la rénovation des appartements communaux,
- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement,
- Conditions d'utilisation de la salle communale par les associations,
- Notification de la compensation financière pour 2022,
- SI du Vuache : proposition de mise à disposition de l'exposition les rencontres animales ...le jeu de l'amour et du hasard,
- Nettoyage de printemps,
- Divers.

A Chevrier, le 27 janvier 2023
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023

L'An deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Xavier GAUD, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kevin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etait excusé : Claude REINHARDT

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane CLAEYS est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2023 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de Communes :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23/01/23 :

- * Un point sur le Programme Local de l'Habitat n°3 est effectué avant son arrêt.
- * Les membres autorisent le recours au recrutement de personnel contractuel et non contractuel sur certains postes non permanents.
- * Ils adoptent un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydrauliques sur l'Arande et d'aménagements hydrauliques et paysagers sur le ruisseau de Ternier à St Julien.
- * Le bureau prend connaissance d'informations sur les procédures de recours envers le projet de l'Ecoparc ainsi que des récents développements.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30/01/23 :

* Une intervention de Monsieur David Favre, Directeur général de l'Office Cantonal des Transports du Département des Infrastructures de l'Etat de Genève relative aux transports en commun et à la mobilité douce est réalisée.

* Une présentation du projet de développement des transports publics sur le territoire de la CCG est effectuée.

* Les membres approuvent l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement de l'Ecoparc de Cervonnex.

* Ils arrêtent le projet du Programme Local de l'Habitat n°3.

* Ils valident la convention avec l'ADIL 74 sur le financement de l'Observatoire des Loyers.

* Ils décident des attributions de compensations provisoires pour 2023.

COMMISSION SOCIALE DU 16/01/23 :

* La mise à jour du schéma de développement de la petite enfance est présentée aux membres de la commission.

* Un point d'étape sur les projets de crèche est réalisé.

* Les membres définissent les critères d'attribution des places en crèche.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

* Les membres valident de projet du Programme Local de l'Habitat n°3.

* Les modifications de la politique d'attribution des logements sociaux est présentée.

COMMISSION DECHETS :

* Une présentation du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés est réalisée.

* Les membres sont informés de la hausse tarifaire importante du SIVALOR.

COMMISSION MOBILITE :

* Une discussion sur l'organisation des transports scolaires pour le collège du Vuache est lancée.

* Les fréquences des lignes M et N seront rapprochées à 20 mn aux heures de pointes et 40 mn le reste du temps.

* Un point sur les travaux du TRAM est effectué.

COMITE DE SUIVI ANNUEL DES EAUX PLUVIALES :

* Le bilan 2022 est présenté aux membres du comité.

* Les membres définissent les projets pour 2023 : finaliser les cartographies, apporter un soutien aux communes et au service urbanisme de la CCG lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

- MJC du Vuache :

ASSEMBLEE GENERALE DU 18/01/23 :

* La situation financière de la MJC reste sereine même si les conséquences de la crise sanitaire pénalisent le budget.

* Le nombre d'adhérents a légèrement diminué.

* Le nombre de places en accueil de loisirs vacances a été réduit faute d'animateurs.

* L'association lance un appel à bénévoles.

Demande de subvention pour la rénovation des appartements communaux (2023/01/01) :

Madame le Maire expose que le projet de rénovation des deux appartements situés au-dessus de la mairie, dont le coût prévisionnel est estimé 322 278 € HT.

Elle rappelle la délibération n°2022/12/06 du 01/12/2022 sollicitant une subvention au titre de la DETR 2023 et précise que ce projet est susceptible d'obtenir d'autres aides.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	117 278	36 %
Région		25 000	8 %
Département	CDAS	80 000	25 %
...			
Auto-financement			
Fonds propres		100 000	31 %
Emprunt			
Total HT		322 278	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : février 2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin octobre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 322 278 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes les subventions permettant la réalisation de ce projet.

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement (2023/02/02) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2023.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater ces dépenses.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les ouvertures de crédits suivantes :

Budget général (M57) :

2152 Installations de voirie 50 000 €

2313 Constructions (en cours) 30 000 €

DIT que les crédits seront reportés au budget primitif 2023.

Conditions d'utilisation de la salle communale par les associations :

Le Conseil Municipal décide que la salle communale pourra être mise à disposition des associations de la commune au maximum 4 fois par an.

Notification de la compensation financière pour 2022 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'allocation de la compensation financière genevoise s'élève à 265 340 € pour 2022.

**SI du Vuache : proposition de mise à disposition de l'exposition les rencontres animales
...le jeu de l'amour et du hasard :**

Le Conseil Municipal va solliciter le syndicat pour une mise à disposition de cette exposition la semaine du 13 au 18 mars qui coïncide avec le nettoyage de printemps.

Nettoyage de printemps :

Le nettoyage de printemps se déroulera le 18 mars 2023 à partir de 9h30 en partenariat avec le comité des fêtes pour sa « journée nature ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Agnès CUZIN

Le secrétaire,
Stéphane CLAEYS